

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 30**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

---

**OBJET**

RD559 Marseille - Aménagement d'une place publique au carrefour du Bd Rabatau  
et du Bd Bonnefoy - Convention de mise à disposition du domaine public routier  
départemental, d'entretien et d'exploitation partiels

---

**DGACEEP Direction des Routes  
Arrondissement de Marseille  
04-13-31-22-19**

## **PRESENTATION**

La SOLEAM est chargée par la Ville de Marseille, dans le cadre de l'opération de la ZAC de la Capelette, d'aménager sous forme de place publique, deux parcelles de terrains situées au carrefour des Boulevards Rabatau et Bonnefoy dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

La création de cet espace de stationnement organisé offrira un passage piétonnier confortable en supprimant le stationnement le long des voiries. Cet aménagement doit permettre également de préserver le fonctionnement général du réseau routier local.

Une partie de cet aménagement se développe dans l'emprise du domaine public routier départemental de la RD559 (Boulevard Rabatau entre les PR 0+430 et 0+570). Il convient donc d'établir une convention de mise à disposition du domaine public routier départemental autorisant la SOLEAM à intervenir sur ce domaine public.

La convention annexée au présent rapport propose la mise à disposition du domaine public routier départemental à la SOLEAM, pour la réalisation des travaux liés à cet aménagement. Elle organise également les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Département, de la Ville de Marseille, de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de ses dépendances en agglomération, après exécution des travaux.

La SOLEAM supporte seule le financement de cette opération qui est incluse dans l'aménagement de la ZAC de la Capelette, soit la totalité du coût des études, des travaux et des frais de contrôle et de maîtrise d'œuvre toutes taxes comprises.

## **PROPOSITION**

Sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, je vous propose de bien vouloir :

- autoriser la mise à disposition du domaine public routier départemental à la SOLEAM pour la réalisation d'une place publique au carrefour des Boulevards Rabatau et Bonnefoy, sur la RD559 dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille et de prévoir les dispositions d'entretien et d'exploitation partiels des travaux réalisés sur le domaine public routier départemental,
- m'autoriser, en cas de décision favorable de votre part, à signer la convention dont le projet est annexé au rapport.

Au bénéfice de ces propositions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

PROJET